

Annonce, réalisation et décompte d'une offre J+S



| Le coach J+S | Le canton | Le coach J+S | Le moniteur J+S/ coach J+S | Le coach J+S | Le canton | L'OFSPPO |
|---|--|---|--|---|---|----------------------|
| annonce de l'offre 30 jours avant le début de l'offre | examine et valide l'offre pendant les 30 jours | veille, en collaboration avec ses moniteurs, à la bonne réalisation de l'offre et de la véracité des indications des données de l'offre | contrôle les données annoncées dans les contrôles de présence et effectue des éventuelles corrections. En cas de doutes ou de questions, il peut s'adresser au canton. Attention, les corrections doivent être faites AVANT la clôture de l'offre | contrôle toute l'offre et si tout est en ordre, clôture définitivement l'offre et la transmet au canton, pour la demande de subvention, dans un délai de 30 jours après la fin du dernier cours ou camps validé. Une fois l'offre clôturée, aucune modification ne peut y être apportée par le coach. La demande de subvention est définitive. | contrôle l'offre et transmet l'offre clôturée pour paiement | effectue le paiement |